service des affaires intercommunales de la riviera

rapport d'activités 2023

BLONAY - SAINT-LEGIER | CHARDONNE | CORSEAUX | CORSIER-SUR-VEVEY | JONGNY | MONTREUX | LA TOUR-DE-PEILZ | VEVEY | VEYTAUX

lexique

AACTS	Fondation addiction, action communautaire, travail social
AdCV	Association de communes vaudoises
AG	Assemblée générale
ARAS	Association régionale pour l'action sociale - région Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
BE	Bureau exécutif
CA	Conseil administratif (Entente intercommunale selon art. 109a et ss LC) / Conseil d'administration (S.A.)
CC	Conseil communal
CF	Conseil de fondation
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
CICG	Compagnie industrielle et commerciale du gaz
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CITS	Commission intercommunale de la taxe de séjour
CMVR	Conservatoire et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera
COPIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CPR	Commission Prévention Riviera
CRTPR	Conférence régionale des transports publics Riviera
CSD	Conférence des syndics de la Riviera
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EPS	Etablissement primaire et secondaire
EPT	Equivalent plein temps
EVAM	Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants
FCR	Fonds culturel Riviera
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FET	Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera
GEDERIVIERA	Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera
GT	Groupe technique
HRC	Hôpital Riviera Chablais
LC	Loi sur les communes
LEM	Loi sur les écoles de musique
LICom	Loi sur les impôts communaux
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
MOB SA	Société anonyme Montreux Oberland Bernois
MVR SA	Société anonyme de transports publics Montreux - Vevey - Riviera
MVT	Montreux-Vevey tourisme
NPIV	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise
OJ	Ordre du jour
ORPC	Organisation régionale de protection civile
PA	Plan d'affectation
PA5	Projet d'agglomération de 5^{e} génération
PDi	Plan directeur intercommunal
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
RA	Rapport d'activités
RSHL	Réseau santé du Haut-Léman
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM SA	Société anonyme de valorisation des déchets incinérables (site Monthey) et de méthanisation des déchets biodégradables (site Villeneuve)
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
SIGE	Service intercommunal de gestion
TP	Transports publics
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV SA	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve
2M2C	Montreux Music & Convention Center

LE SAI EN BREF …

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe de Vevey n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972.

A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2023 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 9 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la Municipalité de Vevey.

Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

> Présentation du service
> Activités 2023 en bref
> Activités 2023 par domaine thématique

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines sur lesquels les municipalités lui confient un mandat.

Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 9 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination.

Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

> Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
> Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
> Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
> Développer l'information et la communication internes et externes.

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Il est rappelé que jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de CHF 4.- / hab., le solde étant assuré par la commune de Vevey. En 2002, les communes ont accepté de cofinancer le service et de porter leur participation à CHF 7.- / hab. Celle-ci a été augmentée progressivement pour atteindre CHF 7.50 en 2007. Face à la croissance globale des tâches du SAI, les communes ont accepté d'accorder au service une augmentation de leur participation de CHF 2.- / hab. dès 2008, afin de pouvoir créer un poste d'adjoint·e supplémentaire; possibilité qui n'a toutefois pu se concrétiser que courant 2011.

Le SAI est doté de 6 postes équivalant à 4,5 EPT. En 2023, il n'a toutefois fonctionné qu'avec une moyenne de 3.06 EPT, du fait du congé maladie de la cheffe de service (remplacée par une des adjointes nommée cheffe de service *ad interim)*, du départ d'une adjointe fin juin et de l'engagement d'une nouvelle adjointe le 1er septembre. Au dernier trimestre 2023, le SAI comptait 5 postes équivalant à 3.5 EPT, soit la cheffe de service (60%), 1 cheffe de service *ad interim* (100%), 1 adjointe (80%) et 2 secrétaires (110%).

En raison des problèmes de personnel évoqués ci-dessus, la facturation aux communes en 2023 a été de CHF 8.- / hab. au lieu des CHF 9.70 / hab. budgétés. Le service facture également les prestations qu'il effectue pour les institutions disposant d'un budget propre (forfaits depuis 2016), ce qui permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit de la CIEHL, des Fonds intercommunaux culturel, sportif et de sauvetage, de la Commission Prévention Riviera et de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (dès 2006).

LE SAI ET LES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

Coordination générale	Aménagement du territoire Transports Équipements	Culture Sports	Économie Tourisme	Sécurité Prévention	Services et infrastructures techniques	Social Santé (partenariats canton-communes)
• Conférence des syndics de la Riviera (CSD) • Entente intercommunale Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) • Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz • Autres conférences des municipalités	• Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) • Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR) • Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier • Convention Cartoriviera • Convention Agglomération Rivelac	• Entente intercommunale Fonds Culturel Riviera (FCR) • Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Vevey Montreux Riviera (CMVR) • Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes (Fonds sportif) • Convention relative à l'utilisation des installations sportives	• Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux (Promove) • Association Montreux-Vevey Tourisme (MVT) • Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera • Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS)	• Association de communes Sécurité Riviera (ASR) • Commission Prévention Riviera • Inspection des chantiers • Fonds intercommunal de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage • Fondation Addictions, Action communautaire, Travail social (AACTS)	• Association de communes Service intercommunal de gestion (SIGE) • SATOM SA • Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA) • Société de transports publics Vevey Montreux Chillon Villeneuve (VMCV SA) • Société de transports publics Montreux - Vevey - Riviera (MVR SA) • Compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG)	• Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS) • Réseau Santé Haut-Léman (RSHL) • Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention - Est vaudois (ASANTE SANA)

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente

2023

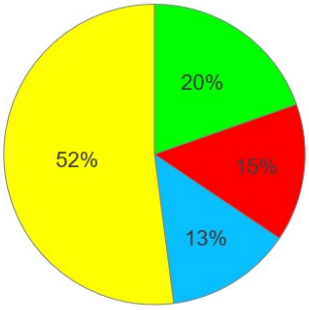

Le graphique ci-dessus montre la répartition du temps consacré par le SAI aux grands domaines d'activités qui lui incombent.

Par rapport aux 3 dernières années, le domaine sécurité / prévention prend une proportion plus importante, liée à la révision du cahier des charges de la Commission Prévention Riviera.

La part du domaine culture / sports / tourisme reste très importante, malgré la finalisation de la procédure relative à la modification du règlement de la CITS. Le suivi et la gestion des institutions bénéficiaires du FCR, en nombre croissant, demandant un investissement important de la part du service.

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est notamment chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions et ce, pour tous les organes intercommunaux et les différents groupes et/ou sous-groupes de travail placés sous sa responsabilité.

En 2023, le service a organisé ou a participé à plus de 80 séances concernant une vingtaine d'organes intercommunaux ou groupes de travail / projets spécifiques.

Parmi les missions et tâches du SAI en 2023, nous citerons les principaux dossiers suivants :

> Le **Fonds culturel Rivera (FCR)**, avec la procédure d'intégration d'une nouvelle institution pour 2024 et la poursuite du suivi attentif des 21 institutions bénéficiaires durant l'année. En effet, après avoir connu les turbulences de la pandémie, certaines institutions sont confrontées à la fermeture du 2m2c durant les deux ans de travaux de mi-2023 à mi-2025, ce qui a été annoncé depuis plusieurs années. Le SAI a donc consacré un temps important à l'analyse de la situation de chaque institution, ainsi qu'à l'établissement des comptes et du RA 2022, du budget et de la proposition de répartition des subventions pour 2024. Constat que l'année 2023 marque un « retour à la normale » pour la grande majorité des institutions bénéficiaires du FCR, ce qui est réjouissant.

  Le SAI a également collaboré au suivi de la mise en œuvre du nouveau webservice de l'agenda régional, qui a nécessité plusieurs séances de coordination entre les partenaires du projet : le service de la culture de Vevey, MVT, et la société Ergopix mandatée. Il est devenu opérationnel au printemps 2023. Quelques réglages ont dû être réalisés jusqu'en fin d'année.

> La **Commission Prévention Riviera (CPR)** a donné mandat à un Groupe technique (GT) composé des représentant·e·s des milieux professionnels de la CPR, de réfléchir aux missions de la commission, ainsi qu'aux critères d'octroi des subventions à des actions de prévention. Ledit GT a mené cette tâche en étroite collaboration avec le SAI et la commission, qui a été informée en continu sur l'état des réflexions. Le cahier des charges de la CPR a été révisé à la satisfaction de la commission qui l'a validé en octobre, l'a présenté lors du Forum des Municipalités de novembre et l'a mis en consultation auprès des municipalités jusqu'au début 2024. Plusieurs documents ont été mis à jour afin de correspondre au nouveau cahier des charges : formulaire de demandes de soutien et bilans des actions de prévention.

coordination générale

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail[1]. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 2) relatif aux collaborations intercommunales.

MISSION …

Lieu de réflexions et d'échanges des syndic·que·s de la Riviera leur permettant de définir des lignes directrices pour la région.

A la demande d'une ou de plusieurs municipalités, la CSD peut aussi traiter un projet / un dossier régional, en vue de soumettre des propositions aux municipalités.

FONCTIONNEMENT …

- périmètre : 9 communes de la Riviera
- composition : 9 syndic·que·s
- présidence 2023 : M. Alain Bovay jusqu'au 30 juin / M. Christian Minacci dès le 1er juillet
- secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- environ 7 à 8 séances / an
- pas de budget propre
- dès 2008, invitation régulière aux syndics du Pays-d'Enhaut et au Préfet
- organisation de séances spécifiques syndic·que·s Riviera - Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture (problématiques communes)

CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

La CSD s'est réunie à sept reprises en 2023 et a échangé sur de nombreux sujets qui ne sont pas tous repris dans le présent rapport.

Il est rappelé que depuis 2016, l'ordre du jour (OJ) des séances suit un « canevas » qui permet une coordination et un suivi plus systématique des principaux sujets et dossiers propres à la région et qui est appelé à évoluer selon les thématiques émergentes. En l'occurrence, le sujet « EVAM » a été ajouté à l'OJ cette année.

Les rencontres annuelles ou ponctuelles, organisées pour la plupart par le SAI sous l'égide de la CSD, sont traitées au chapitre « Information et communication » en page 8.

Coordination régionale / extrarégionale

S'agissant d'associations qui représentent les intérêts des communes, les sujets d'actualité traités dans le cadre de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), ont fait l'objet d'informations systématiques par les syndic·que·s délégué·e·s qui siègent dans leurs divers organes, dans le respect de la confidentialité exigée sur certains dossiers en cours de négociation.

Les questions financières en discussion entre l'Etat, l'UCV et l'AdCV ont été au cœur des échanges, en particulier la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV). Un « Tour du canton » a été organisé par district, afin d'expliciter aux municipalités les mécanismes de la NPIV sur le plan technique, notamment. En juin 2023, l'accord entre le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV a été adopté par l'Assemblée générale de chacune des deux associations, ce qui a marqué une étape cruciale. Le Conseil d'Etat a ensuite déposé l'EMPL y relatif au Grand Conseil pour décision, dans l'objectif d'une entrée en vigueur en 2025.

D'autres sujets abordés dans le cadre de l'UCV / AdCV ont fait l'objet d'informations et d'échanges au sein de la CSD, tels que la cybersécurité, le projet de Règlement d'application de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), l'initiative « Pour une politique sportive ambitieuse ! », l'ORPC et la Loi sur la protection de la population, la nouvelle Loi sur l'énergie, etc.

(1) Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI www.sai-riviera.ch

coordination générale

En début d'année, la CSD a été sollicitée par l'Association caritative Partage Riviera, afin qu'elle la soutienne officiellement dans ses démarches de recherche de subside annuel pérenne auprès du Canton. La CSD a répondu positivement à cette demande, dite association étant très active, depuis de nombreuses années, dans la région, dans la lutte contre la précarité.

Enfin, le préfet et les syndics du Pays-d'Enhaut sont invités à la CSD de manière régulière, ce qui permet au préfet de relayer un certain nombre d'informations issues du Canton, mais aussi d'échanger autour des problématiques et projets des trois autres communes du district. Le printemps 2023 a été marqué par la cérémonie de départ de Mme Siegrist et d'accueil du nouveau préfet en la personne de M. Fabrice Neyroud, qui a donc quitté la syndicature de la Commune de Chardonne. Dite cérémonie a été organisée principalement par la Commune de Corseaux où elle s'est déroulée, avec l'appui de la Préfecture et du SAI.

Aménagement du territoire / transports-mobilité-environnement / infrastructures

L'Agglomération Rivelac a fait l'objet d'un point de situation régulier au sein de la CSD, en particulier sur l'avancement du plan directeur intercommunal (PDi) et du projet d'agglomération de 5^{e} génération (PA5) en cours d'élaboration. L'une des préoccupations a porté sur l'articulation entre le PDi/PA5 et la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) en cours de procédure d'examen auprès du canton. L'un·e des coprésident·e·s du Comité de pilotage (COPIL) de l'agglomération a demandé à rencontrer la CSD à ce propos en mars. Une délégation du COPIL et du Bureau technique de l'agglomération a également été invitée en novembre, en vue de présenter les principaux éléments faisant l'objet d'une consultation des exécutifs entre décembre 2023 et janvier 2024.

La problématique de la répartition des charges de transport public concernant les lignes VMCV et en particulier la 201, a fait l'objet de courriers de la part de la Municipalité de Veytaux aux autres municipalités de la Riviera et à celle de Villeneuve. Les dits courriers ont fait l'objet de discussions au sein de la CSD, l'objectif étant de déterminer la bonne échelle d'approche et l'organe intercommunal le plus pertinent pour traiter cette problématique. En finalité, cette question a été prise en charge dans le cadre de la Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR). Une autre question traitée par la CRTPR a également été débattue par la CSD, portant sur la composition du Conseil d'administration de MVR SA, en particulier le nombre de sièges réservés aux communes.

coordination générale

Economie / tourisme

Le président, le directeur et le responsable des finances de MVT ont été invités à la CSD de juin, pour présenter le budget de la période 2024-2026, basé sur la clé de répartition définie au début des années 2000. Les municipalités ont été invitées à porter les montants résultants de la clé de répartition dans leurs budgets respectifs. Pour l'essentiel, MVT a demandé que la part forfaitaire fixée à CHF 3.50 / habitant·e depuis 2015 soit majorée de CHF 1.- / habitant·e pour la période 2024-2026; ceci, dans l'optique de contribuer au soutien des projets de développement de l'information et de la promotion prévus par MVT.

La CSD a été informée de la séance constitutive de la nouvelle Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS) début 2023, à la suite de l'entrée en vigueur de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve, adoptée par les dix conseils communaux des communes partenaires en 2022.

Sécurité / prévention

Outre le Forum des Municipalités d'avril 2023 dédié à l'ASR (cf. page 8 du présent rapport), le président, le directeur et le responsable financier de l'ASR ont été reçus par la CSD en octobre, afin de présenter l'évolution des réflexions sur la clé de répartition financière. Un point de situation sur le projet de Maison de la sécurité, conduit par l'ASR, a également été fait dans le cadre de la CSD.

La CSD a été tenue informée de la révision du cahier des charges entrepris par la Commission Prévention Riviera (CPR) durant l'année 2023. Sur proposition de la présidente de la CPR, la CSD a porté cet objet à l'OJ du Forum des municipalités de novembre 2023, en vue de les informer avant de les consulter.

Santé / social

Comme mentionné au début du chapitre « CSD » (page 4), un point « EVAM » a été ajouté aux sujets faisant l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de la CSD. En effet, plusieurs communes de la Riviera ont été sollicitées par l'EVAM afin de mettre en place dans l'urgence des centres dédiés à l'accueil de migrant·e·s ukrainien·ne·s . Les syndic·que·s ont ainsi pu échanger régulièrement sur les mesures mises en œuvre par les communes et s'informer sur les solutions trouvées, ainsi que sur les difficultés rencontrées. Une « Task force Migration Lavaux-Riviera » a été mise en place par le Canton au printemps, dans l'optique d'assurer une coordination entre les instances concernées sur les besoins scolaires découlant de l'accueil des migrant·e·s.

coordination générale

BUT …

Entente intercommunale ayant pour but de gérer un fonds destiné à participer au financement d'objets reconnus d'intérêt public régional par les 9 conseils communaux (études, projets, équipements).

FONCTIONNEMENT …

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil administratif (CA) : 1 représentant·e par municipalité (9 syndic·que·s)
- > présidence CA 2023 : M. Alain Bovay jusqu'au 30 juin / M. Christian Minacci dès le 1er juillet
- > commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant·e nommé·e s par chaque conseil communal
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > au minimum 2 séances / an
- > financement : CHF 5.- / hab. / an

CIEHL

(COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN)

Le Conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est réuni à trois reprises en 2023 : en mars, mai et septembre.

Lors de sa séance de mars, le CA a examiné les comptes et le rapport d'activités 2022 qui ont été adoptés à l'unanimité par le CA, puis par les neuf municipalités et conseils communaux.

La séance de mai a été l'occasion de sonder le CA sur une éventuelle demande de soutien financier de la Municipalité de Blonay - Saint-Légier, qui pourrait être déposée auprès de la CIEHL, concernant le projet de la Cie des Archers de Vevey - La Tour-de-Peilz d'implanter, sur le site de Praz-Dagoud, un local et ses annexes pour le tir à l'arc. S'agissant du seul club de tir à l'arc de la Riviera, les membres du CA se sont montrés ouverts à une possible reconnaissance de l'intérêt public régional de ce projet. Le CA de la CIEHL attend toutefois de recevoir une demande formelle et complète avant de se prononcer.

Le budget 2024 a été présenté au CA en septembre, basé sur une contribution des communes maintenue à CHF 5.- / hab. Comme en 2022 et 2023, le budget 2024 présente une provision de CHF 1 million (mio) pour le projet de rénovation du 2m2c. Etant donné que la participation de la CIEHL (de CHF 3 mios au total) ne sera versée qu'une fois les travaux réalisés ou en voie de finalisation, cela permet l'encaissement de la contribution des communes, sans dépasser le plafond de CHF 3.5 mios fixé dans la convention et de pouvoir ainsi participer à d'autres projets d'intérêt public régional qui se présenteraient. Le budget 2024 de la CIEHL a été adopté à l'unanimité par le CA, ainsi que par les municipalités et les conseils communaux.

Considérant les fonds disponibles d'ici au versement de la subvention pour le 2m2c, le CA a validé la proposition de placement faite par le Service des finances de la Ville de Vevey, qui a été chargé de contacter les établissements bancaires pour ce faire.

Un rapport d'activités spécifique CIEHL est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

coordination générale

POUR RAPPEL …

Le site internet du SAI
www.sai-riviera.ch
en ligne depuis 2006, reste l'outil d'information privilégié sur les principales institutions et dossiers / projets gérés par le service.

Dès 2014, une rubrique « archives » a été créée pour chacun des domaines traités, afin de séparer plus clairement la partie « actualité » de « l'histoire ».

INFORMATION ET COMMUNICATION

L'année 2023 a été ponctuée de divers échanges à l'échelle de la Riviera ou du district, dont l'essentiel est indiqué ci-après.

Une **Rencontre CSD - Député·e·s** a été organisée par le SAI sous l'égide de la CSD en janvier, avec pour thème principal Asante Sana - organisation et évolution des soins à domicile dans l'Est Vaudois, en présence de M. Pierre Salvi - Président et de Mme Leila Nicod - Directrice.

Comme pour la rencontre susmentionnée, le **Forum des municipalités** est également organisé par le SAI et les thèmes définis dans le cadre de la CSD. En 2023, deux Forums ont eu lieu.

> Le premier en avril, centré sur une présentation des réflexions de l'ASR concernant les principes de répartition des charges entre les communes et la modification des statuts. L'association était représentée par MM. Bernard Degex - Président, Frédéric Pilloud - Directeur et Sébastien Piu - Directeur administratif.

> Le second en novembre, portant sur deux sujets :

- l'Hôpital Riviera Chablais (HRC), en présence de MM. Christian Moeckli - Directeur général et Philipp Dürr - Directeur de la logistique hospitalière de l'HRC. La présentation abordait principalement l'évolution du site du Samaritain, l'engagement de la Fondation de soutien à l'HRC, l'offre à la population et l'organisation sanitaire sur la Riviera ;
- la révision du cahier des charges de la Commission Prévention Riviera (CPR), avec une présentation de Mme Jacqueline Pellet - Présidente et Conseillère municipale à Montreux.

Comme mentionné au chapitre CSD (page 4), une séance d'information sur les aspects techniques des mécanismes de la NPIV a été organisée par l'UCV en juin pour les municipalités du district, dans le cadre de son « Tour du canton ».

D'autre part, outre le rapport d'activités et le site internet du SAI mis à jour régulièrement (www.sai-riviera.ch), le service rédige les rapports d'activités annuels de plusieurs institutions qu'il gère, soit la CIEHL, le Fonds culturel Riviera, la CORAT Riviera et la Commission prévention Riviera. Ces rapports constituent également une source importante d'informations, complémentaire au rapport d'activités du service. Après adoption par les instances concernées, ils sont tous disponibles sur le site internet du SAI.

aménagement / transports / équipements

MISSION …

Commission consultative chargée d'étudier les problématiques régionales en lien avec l'aménagement du territoire et d'établir des propositions aux municipalités

FONCTIONNEMENT …

- périmètre : 9 communes de la Riviera
- commission consultative
- CORAT plénière : 1 représentant·e / municipalité + 5 chef·fe·s de service communaux
- présidence / vice-présidence 2022-2026 : Mme Elise Kaiser (La Tour-de-Peilz) / M. Ludovic Sherif (Veytaux)
- secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- invités : directeur de Promove dès 2017 / responsable du Bureau technique de l'agglomération Rivelac dès mi 2020
- 3 à 4 séances / an ou plus selon les projets
- pas de budget propre

CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le SAI est chargé de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CORAT plénière.

La CORAT s'est réunie à 6 reprises en 2023, en février, mars, mai (séance extraordinaire), juin, septembre et novembre.

Ces séances ont été l'occasion, pour la responsable du Bureau technique de l'agglomération, de faire des points d'information systématiques sur les démarches en cours dans le cadre de l'Agglomération Rivelac, en particulier sur le processus d'élaboration du PDi / PA5. Une séance extraordinaire de la CORAT a été organisée en mai, ayant pour but de recueillir une première appréciation de la commission sur les 4 premiers scenarii, identifiés par le groupement de mandataires, relatifs à la stratégie territoriale à développer.

Le dossier de la SRGZA a également fait l'objet d'une information régulière, s'agissant d'un enjeu important pour les communes vaudoises de l'agglomération qui implique une bonne coordination avec le PDi / PA5.

La révision de la convention de collaboration entrée en vigueur en 2019, établie entre les Cantons de Vaud et de Fribourg et les 18 exécutifs inclus dans le périmètre de l'agglomération, a aussi été abordée dans le cadre de la CORAT.

Enfin, la CORAT permet également à ses membres d'échanger sur les projets communaux à incidence régionale. En 2023, ils ont principalement évoqué les difficultés et/ou l'état d'avancement des procédures de planifications en cours (plans d'affectation communaux, plans directeurs, plans de mobilité, etc.), mais aussi le résultat des votations populaires portant respectivement sur le PA « Les Grands Prés » à Montreux et le PA « En Praz Grisoud » à Blonay - Saint-Légier. La direction de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Vevey a présenté à la CORAT les démarches en cours et les objectifs visés concernant le réaménagement de l'interface de la gare de Vevey, qui a un rôle stratégique évident pour la région.

Un rapport d'activités spécifique CORAT Riviera est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

aménagement / transports / équipements

MISSION …

Commission consultative chargée d'améliorer la coordination, de développer une stratégie régionale des transports publics et de poursuivre les réflexions sur un rapprochement des entreprises de transports.

FONCTIONNEMENT …

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > commission consultative
- > 1 représentant·e par municipalité
  président du CA / directeur de chaque entreprise de transport public (VMCV SA / MVR SA / MOB SA)
  2 représentants du Canton de Vaud (préfet / DGMR)
  1 représentant·e de la CORAT (présidente)
- > président dès 2023 : M. Florian Chiaradia (Montreux)
- > secrétariat, coordination et suivi par le SAI
- > 1 à 2 séances / an, et + si besoin
- > pas de budget propre

CRTPR

(CONFÉRENCE RÉGIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RIVIERA)

Pour rappel, la CRTPR a été mise en place début 2018, succédant à différentes phases de réflexions autour du rapprochement entre les entreprises de transports publics (TP) VMCV SA et MVR SA (2013), puis pour identifier les difficultés et proposer des solutions pour renforcer la politique régionale des TP (2015).

Le SAI est chargé quant à lui de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CRTPR.

La CRTPR s'est réunie en septembre 2023. S'agissant de la première séance depuis le changement de législature mi-2021, elle a été l'occasion de nommer un président, en la personne de M. Florian Chiaradia, conseiller municipal à Montreux. Elle a été fixée à la demande du président de MVR SA qui souhaitait présenter les réflexions du Conseil d'administration (CA) au sujet de la composition de celui-ci.

En effet, le CA de MVR SA étant appelé à renouveler certains de ces membres à court terme, il s'est posé certaines questions qui s'articulent autour du nombre de sièges, de la représentativité des collectivités publiques, notamment des communes, et de la nécessité d'intégrer des compétences métiers. Ces questions ont été débattues au sein de la CRTPR, qui a conclu à la nécessité de consulter les municipalités sur la proposition du CA de MVR SA.

La séance a également permis d'échanger sur la problématique des clés de répartitions intercommunales des lignes VMCV, en particulier celle de la ligne 201, soulevée par la Municipalité de Veytaux.

En synthèse des échanges, la CRTPR a été d'avis de lancer une réflexion globale permettant de définir des principes de clés de répartitions pour la région et non plus ligne par ligne. À noter que cela ne permettra pas de résoudre immédiatement la problématique soulevée par la Municipalité de Veytaux.

Dite réflexion a été confiée au SAI, qui ne sera en mesure de l'entamer que courant 2024, considérant la situation de sous-effectifs du service en 2023. Le service travaillera en collaboration avec les VMCV.

Enfin, la séance a été l'occasion d'aborder la question des changements d'horaires CFF à l'horizon 2025, dont l'une des variantes aurait un impact néfaste sur les correspondances avec la ligne VMCV 217 jusqu'à Palézieux. Les Communes vaudoises n'ayant pas été consultées, la CRTPR a demandé que leur préoccupation soit remontée à la DGMR, par le biais de son représentant.

culture / sports

BUT …

Entente intercommunale ayant pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional

FONCTIONNEMENT …

- périmètre : 9 communes de la Riviera
- conseil administratif (CA) : 1 représentant·e / municipalité
- présidence 2021-2026 : M. Vincent Bonvin (La Tour-de-Peilz)
- bureau exécutif (BE) : 3 délégué·e·s nommé·e·s par le CA, dont le président
- commission intercommunale de gestion (cogest) : délégué·e·s nommé·e·s par chaque conseil communal
- secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- 4 séances ou plus / an pour le BE
- 4 séances / an pour le CA
- 2 séances / an pour la cogest (comptes / budget)
- financement : CHF 47.- / hab. en 2023

FCR (FONDS CULTUREL RIVIERA)

Pour rappel, la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les conseils communaux de la Riviera et approuvée par le Conseil d'Etat. Depuis lors, le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds.

En 2023, le BE et le CA se sont réunis à 4 reprises, notamment en mars pour l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2022 et en septembre pour l'adoption du budget 2024.

Comme chaque année, le SAI a exercé un suivi attentif sur l'évolution des institutions bénéficiaires du FCR, en communiquant ses constats et analyses au BE et au CA au cours de l'année. Pour l'essentiel, il est réjouissant d'observer que l'édition 2023 des évènements ponctuels, respectivement les saisons 2022-2023, ont repris un cours normal, avec une fréquentation globalement très satisfaisante. Cela n'empêche pas que dites institutions soient confrontées à une augmentation générale de leurs charges, en lien avec la crise énergétique et l'augmentation du coût de la vie qui a des répercussions sur les charges artistiques. La plupart des institutions montreusiennes sont impactées par la fermeture du 2m2c, avec pour certaines, des changements radicaux de modèle de programmation, ce qui a fortement questionné le FCR, notamment en décembre 2023 lors de la répartition des subventions pour 2024 .

Par ailleurs, l'Association des Amis du Dansomètre a été intégrée parmi les institutions bénéficiaires du FCR en 2024, une fois la décision prise à l'unanimité par le CA et les 9 municipalités, conformément à la convention. Ainsi, les institutions bénéficiaires seront au nombre de 22 en 2024.

En outre, la phase de mise en œuvre du nouveau webservice pour l'agenda régional a fait l'objet d'un suivi attentif de la part du Service de la Culture de Vevey, qui a initié et engagé la démarche, ainsi que de MVT et du SAI, qui a aussi joué le rôle de coordinateur. Le mandat qui a été confié à la société Ergopix et les travaux effectués ont été présentés à deux reprises au CA, en juin et septembre. Pour l'essentiel, il s'agit d'une actualisation et modernisation de la base de données, tout en maintenant la possibilité d'une version papier. Le FCR a participé au financement de ces travaux.

Enfin, sur les 24 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2023 par le FCR, 8 ont été acceptées, répondant aux principes d'octroi du FCR.

Un rapport d'activités spécifique FCR est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

culture / sports

BREF HISTORIQUE :

- 01.01.2002 : fusion des conservatoires de Montreux et de Vevey
- En parallèle, convention entre la Fondation du Conservatoire Riviera et les municipalités fixant les conditions de soutien financier
- 2002-2012 : facturation et suivi financier par le SAI pour les 10 communes
- 01.08.2012 : entrée en vigueur de la LEM (Loi sur l'enseignement de la musique)
- 2012-2018 : déploiement progressif de la LEM / convention réglant la période transitoire entre les communes et le CMVR
- 01.01.2019 : fin de la période transitoire / entrée en vigueur d'une nouvelle convention entre les communes et le CMVR réglant les modalités de prise en charge des locaux et le versement d'un soutien régional

CMVR

(CONSERVATOIRE ET ÉCOLE DE JAZZ MONTREUX-VEVEY-RIVIERA)

Considérant la dimension régionale du CMVR, les communes de la Riviera soutiennent financièrement le conservatoire depuis 2002, par le biais d'une convention. Le SAI assure la coordination entre le CMVR et les communes, ainsi que la facturation des contributions communales.

La convention d'origine précise que les communes participent aux charges annuelles du conservatoire par le biais d'une subvention régionale et qu'en contrepartie, le conservatoire s'engage à maintenir des tarifs d'écolage réduits pour les élèves de la Riviera.

Afin d'adapter les modalités du soutien régional au nouveau cadre cantonal fixé par la LEM (loi sur les écoles de musique), une nouvelle convention de durée déterminée a été signée en 2012, pour régler la période transitoire entre l'entrée en vigueur de la LEM et son déploiement complet. Les principales modifications portaient sur les contributions des communes qui tenaient compte de la part versée à la FEM, ainsi que sur les modalités de financement des frais de locaux.

Le SAI a ensuite rédigé une nouvelle convention qui a été adoptée par les municipalités et validée par le conservatoire. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2019, pour une durée de 2 ans renouvelable.

Dite convention garantit au conservatoire un soutien régional complémentaire aux subsides de la FEM, permettant ainsi de maintenir des écolages abordables pour les élèves de la Riviera. Par ailleurs, elle précise les modalités de prise en charge des frais de locaux par les communes conformément à la LEM et aux directives cantonales en la matière.

En 2023, et comme de coutume, le SAI et le CMVR se sont contactés à plusieurs reprises afin que le SAI puisse établir, sur la base des éléments transmis par le Conservatoire (nombre d'élèves / frais de locaux / comptes et budget), la facturation des contributions communales pour 2023. Lors de ces échanges, il a notamment été question des travaux d'entretien et de rénovation entrepris et à entreprendre dans certains locaux qu'occupe le conservatoire.

culture / sports

BUT …

Fonds destiné à allouer des subventions aux clubs sportifs de la Riviera pour soutenir et encourager la formation des jeunes sportifs de 5 à 20 ans

FONCTIONNEMENT …

- périmètre : 9 communes de la Riviera
- assemblée générale : 1 représentant·e / municipalité + participation des délégués au sport de Montreux / Vevey / La Tour-de-Peilz
- présidence 2021-2026 : M. Igor Rinaldi (Veytaux)
- secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- minimum 1 séance / an
- financement : CHF 7.10 / hab. en 2023

FONDS SPORTIF

(FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES S'OCCUPANT DE LA FORMATION DES JEUNES)

Le secrétariat et la gestion du fonds sont assurés par le SAI. Outre la préparation, le suivi et la rédaction des procès-verbaux des séances, le service s'occupe de la tenue des comptes et des budgets, ainsi que de la récolte des données des clubs sportifs auprès des communes territoriales, de leur contrôle et de leur synthèse.

Soutien aux sociétés sportives

L'Assemblée générale (AG) du Fonds sportif intercommunal s'est réunie à deux reprises en 2023. Lors de l'AG du 22 juin 2023, les membres ont adopté les comptes 2022 à l'unanimité.

Par ailleurs, ayant fait le constat d'une augmentation significative du nombre de juniors par rapport à l'année précédente, l'AG a accepté, à la majorité, d'augmenter la contribution des communes à CHF 7.10 / hab. au lieu des CH 7.- portés au budget, ceci afin de limiter la diminution du montant de la subvention accordée par junior. Cette décision a été soumise aux municipalités concernées, qui l'ont toutes acceptée. Ainsi, une subvention de CHF 64.- / junior a pu être versée en 2023.

L'AG a également opté pour une augmentation de la contribution des communes à CHF 7.20 / hab. pour 2024, montant que les communes ont été invitées à porter dans leur budget respectif.

Installations sportives régionales

Pour rappel, suite à la réponse au postulat sur les « Installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » dont les dix CC ont pris acte fin 2015 - début 2016, et au rapport d'étude y relatif, le Fonds sportif a été chargé de prendre le « relais » de la CSD, dans l'optique de faire avancer le dossier.

Lors de sa séance de juin, l'AG a décidé de fixer une séance spécifique le 9 novembre 2023, consacrée exclusivement à la question des installations sportives régionales. Dans ce cadre, l'état des lieux réalisé en 2022 a été passé en revue, avec un point de situation sur les besoins identifiés par les communes. Les résultats de ce réexamen, qui reflètent les constats établis lors des séances techniques de 2022 (cf. RA 2022 du SAI), seront complétés par une note qui sera rédigée par les délégués au sport, en collaboration avec le SAI. Ces documents seront ensuite transmis aux municipalités de la Riviera, base sur laquelle elles pourront s'appuyer pour répondre aux sollicitations éventuelles qui leur parviendraient.

économie / tourisme

BUT …

Fondation ayant pour but
de participer au maintien,
au développement et au
perfectionnement de
l'équipement touristique
des communes de la Riviera

FONCTIONNEMENT …

- périmètre : 9 communes de la Riviera
- conseil de fondation : 1 représentant·e / municipalité
- présidence 2021-2026 : M. Alain Bovay (Blonay - Saint-Légier)
- secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- minimum 1 séance / an
- financement (par année) :
  CHF 5'000.- / grande commune
  CHF 2'500.- / petite commune
  CHF 10'000.- de la CITS

FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA

Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Montreux et Veytaux en 2006 pour devenir la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET). Les nouveaux statuts de dite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation (CF) est composé d'un·e représentant·e par municipalité. Dans un souci de bonne coordination, MVT est également invité aux séances dudit Conseil.

La FET est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS).

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances / procès-verbaux / préavis sur les projets et suivi des dossiers / etc.). Il s'occupe également du suivi auprès du Registre du commerce et de l'Autorité de surveillance des fondations.

Lors de sa séance du 11 mai 2023, le CF a adopté les comptes 2022 et accepté de reconduire les contributions des communes pour 2023. Lors de cette rencontre, le CF a par ailleurs décidé à l'unanimité de soutenir financièrement l'Association Vevey A.Live pour son projet d'installation d'un podium en bois en face de l'Alimentarium, pour permettre à des musiciens de se produire, dans le cadre du projet Dolce Riviera.

Par ailleurs, deux autres demandes de sponsoring, qui ne répondaient pas aux critères de la FET, ont été refusées.

MVT (MONTREUX-VEVEY TOURISME)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, pour une période s'étendant jusqu'à fin 2005.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et ponctuellement d'augmentation de la subvention pour les périodes 2006-2008 / 2009-2011 / 2012-2014 / 2015-2017 / 2018-2020 et 2021-2023.

Lors de la séance de la CSD de juin 2023, MVT a présenté son budget pour la période 2024-2026 et demandé une augmentation de la participation des communes à MVT de CHF 1.- / hab. afin de compenser la hausse de ses charges. Pour mémoire, la contribution des communes à MVT n'avait pas été augmentée depuis 2015.

économie / tourisme

COLLABORATION PONCTUELLE

En référence au tableau des collaborations intercommunales du présent rapport (cf. p. 2), la CITS est une structure indépendante, avec laquelle le SAI a été amené à collaborer dès 2020.

CITS (COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA TAXE DE SÉJOUR)

Pour rappel, début 2020, le SAI a été sollicité par la CITS pour entreprendre la révision de son règlement ainsi que pour réfléchir aux principes d'octroi des subventions aux manifestations.

Dans un premier temps, le SAI s'est consacré à la révision dudit règlement et a établi deux documents complémentaires : une entente intercommunale (convention) au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes (LC) et un règlement au sens de l'art. 3bis de la loi sur les impôts communaux (LICom).

Ces documents ont été adoptés en mars-avril 2022 par les municipalités, et en novembre 2022 par les conseils communaux des 10 communes concernées.

La Convention a ensuite été approuvée par le Conseil d'Etat et le règlement par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport en novembre 2022. Ces documents sont entrés en vigueur dès leur approbation par le Canton.

L'année 2023 correspond donc au premier exercice de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

Toutes les étapes de la procédure relative à la modification du règlement de la CITS sont indiquées dans le RA 2022 du SAI.

sécurité / prévention

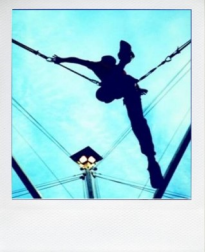

MISSION …

Commission visant à favoriser une politique régionale cohérente en matière de prévention dans les domaines de la toxicodépendance et de la protection de la jeunesse et à soutenir financièrement des projets d'intérêt régional

FONCTIONNEMENT …

> périmètre : 9 communes de la Riviera
> composition de la commission plénière :
  - 4 représentant·e,s des municipalités
  - 6 représentant·e·s des milieux professionnels : (services sociaux communaux / animation jeunesse / prévention des addiction (AACTS) / éducation (EPS) / sécurité (ASR - prévention)
> composition du GT : représentant·e·s des milieux professionnels de la CPR
> présidence 2021-2026 : Mme Jacqueline Pellet (Montreux)
> secrétariat, gestion et coordination par le SAI
> en général 3 séances / an
> financement : CHF 1.- / hab. / an

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

Le SAI assure le secrétariat, la gestion, la coordination et le suivi de la commission. Instituée en 1996 sous la dénomination « Commission drogue », elle a été renommée « Commission prévention Riviera » (CPR) à partir de 2001, en adéquation avec l'élargissement de son cahier des charges.

Comme annoncé dans le RA 2022 de la CPR, celle-ci a repris, dès le début 2023, les réflexions relatives à ses missions, ainsi qu'aux critères d'octroi de subventions à des actions de prévention. Pour ce faire, elle a décidé de créer un groupe technique (GT), composé des représentant·e·s des milieux professionnels siégeant à la CPR et du SAI, qui a assuré le suivi dudit GT. Ce dernier s'est réuni à 4 reprises, en février, avril, juin et octobre.

Dès sa première séance de travail, le GT a identifié la nécessité de centrer sa réflexion sur le but et la mission de la CPR, conduisant à une révision de son cahier des charges, sur la base du constat qu'il n'était pas applicable en l'état et ne correspondait plus à l'actualité. Le SAI a rédigé un projet de cahier des charges selon les orientations définies par le GT, qui a été soumis à la CPR, qui l'a validé en octobre. Ledit cahier des charges a été présenté lors du Forum des Municipalités de novembre, avant son envoi dans les municipalités pour consultation jusqu'au début 2024. Dans la foulée de la révision du cahier des charges, et sur la base des propositions du GT, le SAI s'est chargé de mettre à jour divers documents, notamment le formulaire de demande de soutien et le sommaire-type du bilan d'une action de prévention; ces documents ont été validés par la CPR.

La Commission plénière s'est réunie à trois reprises, en mars, juin et octobre 2023. Outre l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2022, elle a suivi attentivement les réflexions et travaux du GT et a traité 4 demandes de soutien, toutes acceptées.

Les projets de prévention acceptés en 2023 sont indiqués ci-après :

> Fondation Pro Juventute - 147.ch - Conseils et aide pour les enfants et les jeunes - 2023
> Fondation Addiction Action Communautaire Travail Social (AACTS) - « Roule ta paille »
> Association Multi-Scènes - « Être femme ici et là-bas 2023 - 2024 »
> Association A Ton Tour ! - ateliers du 2e semestre 2023.

La CPR a également accepté de prolonger son soutien jusqu'à fin 2023 à la Commune de Montreux - Cohésion sociale, familles, jeunesse pour son projet « SoutienPlus 2.0 ».

Lors de ses séances, la CPR a également fait le point sur les projets ayant bénéficié d'un soutien et a pris acte des bilans y relatifs.

sécurité / prévention

Le SAI a également eu l'opportunité de participer à la journée « Espace public et addictions » en novembre à Morges, organisée par le Canton en présence de nombreux partenaires concernés par cette problématique et relayée par AACTS, représentée au sein de la CPR.

Un rapport d'activités spécifique est transmis aux municipalités.

BUT …

Fonds intercommunal destiné à subventionner le matériel important et durable nécessaire à la pratique de la sécurité des usagers du lac

FONCTIONNEMENT …

- périmètre : 7 communes (6 Riviera + St-Saphorin)
- assemblée générale : 1 représentant·e / municipalité
- présidence 2021-2026 : M. Laurent Paschoud (Corseaux)
- secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- 1 séance / an
- financement : CHF 0.50 / hab. / an

FONDS INTERCOMMUNAL

DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUVELLEMENT D'UNITÉS

DE SAUVETAGE

Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de CHF 0.50 / habitant·e par les communes de Blonay - Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'Assemblée générale (AG) du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1er semestre, pour traiter les comptes, l'estimation des besoins (proposition de facturer aux communes leur contribution ou non) et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

Bien qu'aucune demande de soutien financier n'ait été reçue, les membres du Fonds se sont réunis le 6 avril 2023. A cette occasion, ils ont adopté, à l'unanimité, les comptes 2022.

Ils ont également pris connaissance des réponses des sociétés de sauvetage relatives à leurs besoins à moyen et long terme et fait le constat que l'ensemble des dépenses projetées par dites sociétés d'ici 2032 représentait un montant global important. Sur cette base, et afin d'être en mesure de subventionner une partie des dépenses annoncées, les membres du Fonds ont décidé de maintenir la facturation de la contribution des communes pour 2023 et pour les années suivantes.

Les communes partenaires ont ainsi été invitées à porter le montant de CHF 0.50 / habitant·e au budget 2024.

conclusion

Force est de constater que l'année 2023 a été particulièrement riche en perturbations, entre maladie de la soussignée et départ/arrivée de personnel en cours d'année, le service s'est néanmoins attelé à faire front sans baisser les bras car « quand on ne peut pas revenir en arrière, on ne doit se préoccuper que de la meilleure façon d'aller de l'avant.» [1]

Que soit remerciée ici toute l'équipe du SAI, qui a œuvré avec efficacité et compétence pour assurer les missions et nombreuses tâches du service tout en ayant à cœur de maintenir la qualité des prestations. Un merci tout particulier à Laurence Meyer de Stadelhofen qui a assumé la fonction de cheffe de service a.i. et a ainsi pu découvrir les joies et les peines de cette fonction.

Mes remerciements sincères vont également aux autorités, en particulier la conférence des syndics, et à tous les partenaires du SAI qui ont maintenu leur confiance et soutenu le service en cette année particulière.

Enfin, et pour démentir feu Pierre Desproges et son dicton : Noël au scanner, Pâques au cimetière », c'est avec plaisir et enthousiasme que j'ai pu reprendre, en ce début 2024, mon activité à plein temps.

Vevey - mars 2024

Colette Rossier
Cheffe du service

[1] Paulo Coelho